

\*19823 - Interpellation Bärlocher. Polenreise des Generalstabschefs. - Voyage en Pologne du chef d'état-major général.

(9823) Bärlocher, vom 6. Dezember 1967.

Der Besuch des Generalstabschefs in Polen stand während einer Woche im Rampenlicht der Publizität. Der Bundesrat wird um Auskunft gebeten:

1. ob dem Polenbesuch militärpolitische und aussenpolitische Bedeutung beizumessen ist,
2. ob beabsichtigt ist, eine weitere Besuchsreihe folgen zu lassen, und welche Ergebnisse davon erwartet werden.

Die Interpellation wird unterstützt von den Herren:

Albrecht, Brosi, Deonna, Dürrenmatt, Duss, Etter, Gasser, Grob, Hagmann, Harder, Hürlimann, Jaccottet, Korner, Leu, Marthaler, Schregenberg, Tschopp. (17)

(9823) Bärlocher, du 6 décembre 1967.

Durant une semaine, la visite qu'a faite notre chef d'état-major général en Pologne, a connu une large publicité. Le Conseil fédéral est invité à dire:

1. s'il faut attribuer à cette visite en Pologne un caractère politico-militaire et de politique extérieure, et
2. s'il est envisagé de la faire suivre d'une série d'autres visites de cette nature et quels résultats en sont attendus.

La demande d'interpellation est appuyée par MM. :

Albrecht, Brosi, Deonna, Dürrenmatt, Duss, Etter, Gasser, Grob, Hagmann, Harder, Hürlimann, Jaccottet, Korner, Leu, Marthaler, Schregenberg, Tschopp. (17)

B ä r l o c h e r : Der Text meiner Interpellation lautet (s.oben).

Die schweizerische Oeffentlichkeit hat die Nachricht über den Polenbesuch unseres Generalstabschefs in der letzten Novemberwoche mit grossem Interesse zur Kenntnis genommen. Der Leser solcher Berichte fragte sich unwillkürlich, welche Bedeutung diesem Besuch zukomme, welche Zwecke er verfolge und welche Ergebnisse zu erwarten seien. Es versteht sich, dass Herr Generalstabschef Gygli selbst zuhanden der Oeffentlichkeit keine oder nur spärliche Erklärungen abgeben wollte. Auch wir erwarten von unseren militärischen Führern Diskretion. Andererseits ist jedoch nicht zu übersehen, dass den Reisen eines so hohen und exponierten Offiziers, dem höchsten in Friedenszeiten, eine politische Bedeutung zukommt oder mindestens zugemessen wird. An dieser Seite des Besuches ist das Parlament, aber auch das ganze Schweizervolk interessiert. Darüber macht sich auch das Ausland seine Gedanken. Es dürfte daher angebracht sein, von der Regierungsbank eine Erklärung zu provozieren, in welchen Perspektiven und Propor-





- 471 -

tionen der Polenbesuch offiziell gewertet wird. Lange Zeit war der Eiserne Vorhang eine vollendete Tatsache von beinahe absoluter Wirksamkeit. In den letzten Monaten häuften sich jedoch die gegenseitigen Besuche westlicher und östlicher Staatsmänner, Militärs, wirtschaftlicher und kultureller Exponenten. Was noch vor einigen Jahren ausgeschlossen war, scheint zu einer Art vorsichtiger Uebung zu werden. Vom Klimawechsel zeugte unter anderem der Flug von Herrn Bundesrat Gnägi nach Moskau. Der mehrtägige Aufenthalt des Generalstabschefs unserer Armee in einem Staate des Warschauer Pakts, hüben und drüben mit viel publizistischer Begleitmusik versehen, verstärkte den Eindruck einer Neuorientierung unserer Besuchsdiplomatie. Es drängen sich daher folgende Fragen auf: Ist der Besuch des Generalstabschefs in Polen als Gegenbesuch, als Höflichkeitsbesuch, als blosser Routinebesuch zu werten, oder kommt ihm grössere Bedeutung zu? Ist darin ausschliesslich eine Markierung unserer militärischen und aussenpolitischen Neutralität zu erblicken, oder verfolgten die Gespräche in Warschau konkretere Ziele? Sind für die Zukunft weitere Besuche in Oststaaten vorgesehen?

Wir wissen, wie solche Ereignisse in der Presse und in der öffentlichen Diskussion oft verschiedenartig interpretiert werden. Nicht selten werden voreilige Schlüsse über einen Kurswechsel in den zwischenstaatlichen Beziehungen gezogen, und es wird aus einem harmlosen Besuch innenpolitisches Kapital zu schlagen versucht. Gewisse Mitbürger sind sogar geneigt, aus offiziellen Besuchen in Oststaaten auf eine veränderte Einstellung gegenüber dem Weltkommunismus zu schliessen. Ein klärendes Wort von seiten unserer Regierung ist daher dringend erwünscht.

C e l i o, conseiller fédéral: Il n'est pas étonnant que la visite du chef de l'état-major général en Pologne ait donné



l'occasion de se demander quelle était la nature de tels voyages. Il n'y a certainement rien d'extraordinaire dans le fait que des officiers généraux suisses assistent à l'étranger à des manoeuvres ou visitent des troupes; pour les mêmes raisons, nous recevons d'ailleurs régulièrement chez nous des officiers étrangers. Le voyage en Pologne du chef de l'état-major général a permis pour la première fois d'accepter une invitation émanant d'un pays membre du Pacte de Varsovie. Jusqu'ici, des invitations nous ont été faites par des armées d'Etats neutres ou des forces armées de pays faisant partie du Pacte atlantique. Formellement, rien n'oblige à prendre en considération ces seules invitations. Les relations internationales qu'entretient notre pays et des considérations relevant de la politique de neutralité paraissent au contraire indiquer qu'il convient d'observer la même attitude envers tous les Etats lorsqu'il s'agit de répondre à des invitations.

Il faut naturellement examiner dans chaque cas si la visite est opportune ou non. A cet égard, la situation politico-militaire du moment joue un rôle évident. Il va de soi que des officiers supérieurs ne sauraient se rendre officiellement dans des pays où règne la guerre ou qui sont secoués par une grave crise politique. Il faut aussi renoncer à des visites pouvant revêtir une signification particulière en raison de la date choisie par rapport à la situation générale. Enfin, facteur d'ordre interne, les officiers pressentis doivent être disponibles.

Concernant l'invitation faite au colonel commandant de corps Gygli, aucune raison n'aurait pu en motiver le refus. Ce voyage a provoqué une attention toute spéciale, d'une part parce qu'il constituait une innovation, mais bien et surtout à cause de la publicité inhabituelle qui l'a entouré. Les hôtes polonais ont tenu vraisemblablement à faire connaître au public point par point les déplacements de notre chef d'état-major général. Il est naturel que ces communiqués aient été repris et diffusés



quotidiennement chez nous par les informateurs de l'opinion publique. Etant donné que les voyages antérieurs de cette nature n'ont fait l'objet que de maigres comptes rendus, tant à l'étranger qu'au pays, la publicité ménagée à la visite du colonel commandant de corps Gygli - qui n'en peut rien - a pris une résonance d'autant plus grande. Cependant, il n'y a eu là aucune intention de la part de notre pays.

Au sujet de la deuxième question de M. l'interpellateur, nous pouvons dire ce qui suit:

- Pas plus qu'à d'autres voyages similaires entrepris dans divers pays par nos officiers généraux, il ne faut prêter à la visite du chef de l'état-major général en Pologne une intention politico-militaire ou de politique étrangère. Elle appartient aux gestes coutumiers internationaux de la courtoisie militaire.
- Comme il n'est guère possible - cela va de soi - de programmer les invitations étrangères qui seraient faites à des officiers généraux de notre armée, invitations qui ne sont d'ailleurs en aucune manière suscitées, on peut seulement dire au sujet "d'une série de nouvelles visites" qu'il n'est pas prévu de modifier notre attitude, assez réservée, dans ce domaine.

Ce que nous venons de dire montre - ce qui permet de répondre à la dernière question de M. l'interpellateur - que nous n'attendons pas de voyages semblables des résultats concrets. Ils permettent certes à quelques hauts gradés de notre armée de voir d'autres cieux, d'élargir leur horizon, de faire d'utiles comparaisons et de glaner quelques expériences. Vous en conviendrez avec moi, cela ne peut que leur être utile.

C o n z e t t, Präsident: Ich ersuche Herrn Bärlocher zu erklären, ob er von der Antwort des Bundesrates befriedigt ist.

B ä r l o c h e r: Ich bin befriedigt.

- 474 -

L'auteur de l'interpellation se déclare satisfait de la réponse du Conseil fédéral.

Das Geschäft ist erledigt. - L'objet est liquidé.